

LE BUZZ

Le non-sens épinglé par les écologistes

Deux lauréats pour un grand prix

Les «victimes» gardent le sourire

Poisson vert pour le 1^{er} avril

HUMOUR C'est un prix original qui récompense des arguments jugés contraires au bon sens par Ecologie libérale...

LA RÉPONSE...

Paul Michellod s'explique

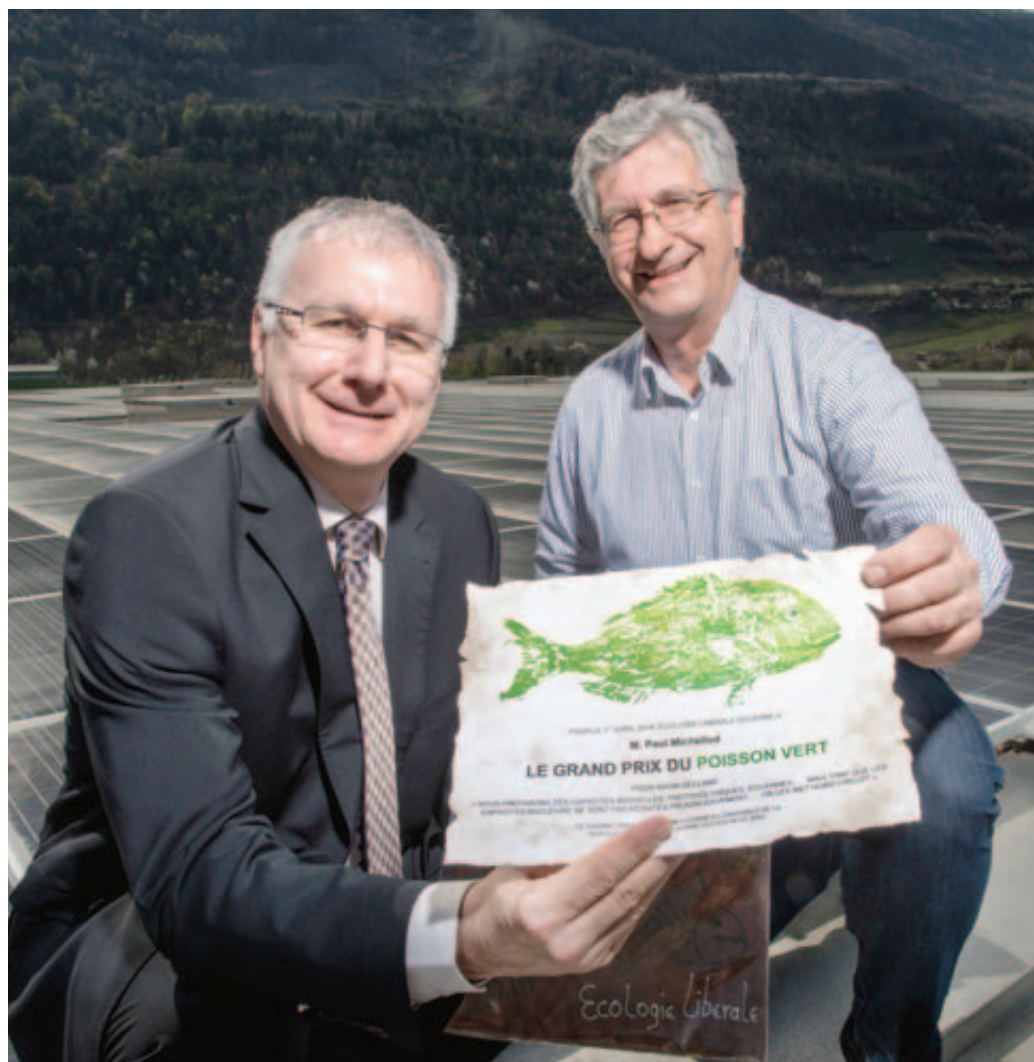
«Je ne suis pas venu avec mon avocat ce prix étant un vrai bonheur vu la visibilité qu'il nous accorde. Nous sommes invités à BiofruitS sous 12 000 m² de panneaux solaires. Mais nous ne pourrions griller aucun poisson ce soir car le courant ne peut pas être stocké. Il est directement injecté dans le réseau. Trêve de plaisanterie. L'énergie nucléaire, appelée à disparaître demain est encore là. Les nouvelles énergies renouvelables destinées à remplacer demain le nucléaire sont déjà actives. Dans ce contexte, la force hydraulique, présente hier et aujourd'hui, aura de la peine à remplir son rôle demain, asphyxiée par un marché électrique saturé. D'où ma proposition de jachère pour les nouvelles énergies renouvelables. Il aurait peut-être été mieux de proposer l'image des contingents laitiers. Mais la logique et les soucis restent les mêmes.»

Narcisse Crettenand (à droite) remet le grand prix à Paul Michellod.

CHRISTIAN HOFMANN

DISTINCTION Ecologie libérale a décerné hier le Grand Prix du poisson vert à deux lauréats: Paul Michellod, le directeur des Forces motrices valaisannes (FMV) et Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Sorte de «Champignac de l'écologie» remis chaque année à l'occasion du 1^{er} avril, cette distinction souhaite mettre en évidence, sur le ton de l'humour, des arguments contraires au bon sens alors que le public, estime le mouvement, «n'est souvent pas armé pour mettre en doute ce genre d'information».

Pour sa huitième édition, Ecologie libérale a ainsi convié les deux personnalités à venir



retirer un diplôme ainsi qu'un trophée en chocolat dans les locaux de Biofruits à Vétroz. Seul Paul Michellod a fait le déplacement à cette cérémonie – très souvent boudée – où l'officialité s'est estompée au profit de la discussion dans la bonne humeur. Ou dans le bon humour.

Une idée originale

Paul Michellod a été choisi pour une proposition en matière d'énergie faite sur Canal 9: «Nous préparons des capacités de nouvelles énergies renouvelables mais tant que le nucléaire ne s'arrête pas, elles sont mises en jachère.» Une affirmation qui a eu l'heur d'irriter et donc de plaire au comité-jury du mouvement en vue de la sélection du Grand Prix du pois-

CEST QUOI CE PRIX?

Décerné par le mouvement Ecologie libérale le 1er avril avec un certain humour, ce prix a pour objectif d'épingler une institution publique, une entreprise privée ou une personne dont les déclarations publiques pleines de «non-sens» ont fait rire – jaune – durant l'année écoulée. «Ce grand prix du sous-développement durable souhaite mettre en évidence la légèreté avec laquelle les personnes soit disant autorisées abordent les sujets les plus graves» en matière d'écologie. ● PF

son vert. «On doit bien avouer une certaine originalité dans cette idée», relève le président d'Ecologie libérale Narcisse Crettenand. «On se réjouit de recouvrir des panneaux solaires déjà installés par des bâches, de vider toutes les installations de biogaz, de dévier l'eau des petites centrales hydrauliques et de mettre les éoliennes

en drapeau.» Et les membres du comité d'Ecologie libérale de désigner non pas les nouvelles énergies renouvelables mais les centrales à charbon, très bon marché et très polluantes, comme l'une des sources principales de la surproduction électrique européenne actuelle. Autre argument «mal étayé» qui a fait

PHILIPPE ROCH

«Il est plus facile d'installer une éolienne qu'un cabanon dans son jardin.» Voilà la phrase lancée sur la RSR par PHILIPPE ROCH, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement, qui lui a également valu le Grand Prix du poisson vert. Une affirmation à l'opposé de la situation réelle selon Ecologie libérale. «Pour pouvoir implanter un parc éolien en Suisse, il faut produire de nombreuses études avec la coordination de plus de 15 bureaux dans les différents offices de la Confédération. A ça, il faut encore ajouter le canton et la commune bien sûr car les parcs nécessitent des plans d'aménagement cantonaux et communaux et un permis de construire. Il faut entre 5 et 15 ans pour pouvoir ériger un parc éolien. Pour ce qui est du cabanon de jardin, il lui suffira d'un permis de construire...» ●



bondir le comité-jury: l'affirmation selon laquelle ces technologies «n'ont pas fait leurs preuves». Ecologie libérale cite quatre chiffres au niveau mondial: les 318 GW de puissance éolienne (2013), les 105 GW de puissance solaire (2012) et les 66 GW de puissance de petite hydraulique (2005). En comparaison, le parc nucléaire mondial a une puissance installée de 370 GW (2012). «On aurait pu s'attendre de la part du directeur des FMV un peu plus d'ouverture envers les nouvelles énergies renouvelables, ce d'autant plus que l'hydraulique d'accumulation et le pompage-turbinage vont devenir un complètement indispensable comme énergie de réglage pour le solaire et l'éolien.» ● PASCAL FAUCHÈRE